

Séance du 15.10.2009

Souscription d'un emprunt bancaire

Afin de financer l'achat des locaux de la nouvelle crèche, il est nécessaire de souscrire un emprunt de Fr. 3'500'000.00.

Le Conseil décide de souscrire un emprunt de Fr. 1'000'000.00 pour une durée de 3 ans auprès de la Raiffeisen et un crédit en compte courant de Fr. 2'500'000.00 avec consolidation partielle par tranche auprès de la BCV.

Postulat pour un plan directeur communal de cheminements piétons

Pour répondre au postulat cité, le Conseil a mandaté Mme Natacha Junod, ingénieur en gestion de la nature. Il relève que le travail fourni est pertinent, complet et ambitieux. La mise en œuvre sur le terrain et les budgets nécessaires devront être analysés par les diverses commissions communales et pris en compte dans la planification du développement de notre territoire.

Le rapport établi sera remis au bureau du Conseil général.

Zone artisanale Bré de Blignou

Le Conseil attribue les mandats suivants :

- Urbaniste : Atelier Mosaïque à Sion pour le prix de Fr. 26'616.00 TTC.
- Ingénieur : Jollien & Rey SA à Ayent pour le prix de Fr. 46'739.00 TTC.

Ces deux offres sont les plus avantageuses.

Edilité

Une autorisation de construire est délivrée.

Maison Peinte

Le Conseil préavise l'adjudication des travaux de ventilation et climatisation à l'entreprise GD Climat SA à Sion pour le montant de Fr. 29'250.30 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

L'adjudication proprement dite sera faite par la Fondation Maison Peinte.

Règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique

La commune d'Ayent, ainsi que 21 autres communes du Valais central, sont partenaires de l'Energie de Sion Région (ESR).

Les communes ont signé une convention avec l'ESR en 1997 réglant l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie aux communes. Le mode de perception (quota d'énergie) n'est pas conforme à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 qui sépare les prix de l'électricité et de sa distribution.

Le Conseil prend ainsi connaissance et accepte le règlement proposé. Il s'agit donc d'un avenant au règlement de 1997. Il sera transmis au Conseil général pour adoption.

Séance du 22.10.2009

Budget 2010

Le Conseil examine et accepte le budget 2010 de la Municipalité. Il propose le maintien du coefficient d'impôt 2010 à 1,20 et le taux d'indexation de 145 %.

Classification administrative		Fonctionnement		Investissements	
		Charges Fr.	Produits Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
0	Administration générale	2'774'400.00	920'800.00	435'000.00	
1	Sécurité publique	1'017'500.00	350'500.00		
2	Enseignement et formation	4'261'500.00	1'608'600.00	300'000.00	57'500.00
3	Culture, loisirs et culte	527'100.00	23'500.00		
4	Santé	158'900.00			
5	Prévoyance sociale	1'536'200.00	325'500.00	1'950'000.00	
6	Trafic	2'646'600.00	31'200.00	360'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	2'709'700.00	2'143'500.00	3'881'000.00	2'185'800.00
8	Economie publique	1'201'200.00	1'728'000.00	83'000.00	
9	Finances et impôts	600'300.00	10'840'700.00	2'070'000.00	
	Excédent de revenu / charge	17'433'400.00	17'972'300.00	9'079'000.00	2'243'300.00
		538'900.00			6'835'700.00
		17'972'300.00	17'972'300.00	9'079'000.00	9'079'000.00

Aperçu du compte administratif

Comptes
2008

Budget
2009

Budget
2010

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	14'228'100.47	14'215'400.00	14'439'300.00
Revenus financiers	+ fr.	17'995'312.60	17'736'700.00	17'972'300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	3'767'212.13	3'521'300.00	3'533'000.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'767'212.13	3'521'300.00	3'533'000.00
Amortissements ordinaires	- fr.	3'149'649.96	2'616'000.00	2'594'100.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	400'000.00	400'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	617'562.17	505'300.00	538'900.00

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	3'922'833.75	8'412'500.00	9'079'000.00
Recettes	- fr.	542'658.40	2'639'600.00	2'243'300.00
Investissements nets	= fr.	3'380'175.35	5'772'900.00	6'835'700.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'767'212.13	3'521'300.00	3'533'000.00
Investissements nets	- fr.	3'380'175.35	5'772'900.00	6'835'700.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	2'251'600.00	3'302'700.00
Excédent de financement	= fr.	387'036.78	-	-

Séance du 29.10.2009

Edilité

Huit autorisations de construire sont délivrées.

Télé Anzère SA

Le Conseil prend connaissance et préavise l'acceptation des comptes 2008-2009 présentent un bénéfice de Fr. 14'341.78, après comptabilisation d'amortissements de Fr. 1'240'364.42. Le compte de pertes et profits fait apparaître un total de produits de Fr. 4'953'159.17, contre Fr. 4'736'635.53 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de Fr. 216'523.64.

Lunabus

Le Conseil accepte de reconduire le contrat relatif au Lunabus Sion Nord. Il desservira les communes d'Ayent, Arbaz, Grimisuat, Savièse et les communes du Haut-Plateau. La prestation est valable du 02.10.2009 au 01.10.2010. Le Lunabus fonctionnera tous les vendredis et samedis soir de l'année, y compris certaines veilles de fête (Nouvel An, St-Joseph, Fête Dieu, Fête nationale, Immaculée Conception), ainsi que le dimanche, lundi et mardi de Carnaval.

Le montant à charge de la commune d'Ayent se monte à Fr. 28'955.00.

Séance du 12.11.2009

Stade de Lényre

Le Conseil prend connaissance et accepte le nouveau règlement d'utilisation des installations du stade de Lényre. L'Union Sportive Ayent-Arbaz et L'Etoile Sportive Ayent ont été consultés.

Le Conseil prend connaissance et accepte également la convention liant la commune d'Ayent, L'Union Sportive Ayent-Arbaz et L'Etoile Sportive Ayent destinée à régler les problèmes de gestion du stade de Lényre.

Enlèvement des ordures

Dans les années 1990, la commune d'Ayent a investi pour la construction et la pose d'une quarantaine d'abris à containers. Ceux-ci sont détériorés et doivent être changés.

La commission s'est penchée sur la problématique et deux solutions sont possibles : remplacer les abris à containers usés où installer des moloks et ainsi regrouper certains points de ramassage.

Après présentation des coûts, des avantages et des inconvénients de chaque variante, le CC décide de poursuivre la gestion des ordures par le biais des containers comme actuellement. Les abris nécessaires seront donc remplacés.

Anzère Tourisme

Le CC prend connaissance et accepte le budget 2010 d'Anzère Tourisme. Celui-ci prévoit des charges de Fr. 914'800.00 et des recettes de Fr. 915'000.00, soit un excédent de recettes de Fr. 200.00.

Personnel communal

Afin de remplacer Madame Françoise Crettaz, le Conseil décide de mettre au concours un poste d'auxiliaire concierge pour un temps d'activité de 50%.

Edilité

Cinq autorisations de construire sont délivrées.